



REUNION D'OUVERTURE DU DEBAT PUBLIC

4 MAI 2015 - CE QUE LA COMMISSION A ENTENDU

Introduction

Le débat public sur le projet de parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport s'est ouvert lundi 4 mai 2015, en présence de jusqu'à 230 personnes. La réunion a été diffusée en direct sur internet et la vidéo a été vue à 380 reprises. 5 questions reçues sur la toile ont été relayées au cours de la réunion.

M. Laurent Jacques, premier adjoint au maire du Tréport, a ouvert la séance par un mot d'accueil, réaffirmant l'opposition de la mairie à ce projet pour les nuisances qu'il occasionnerait à l'activité de pêche.

M. Christian Leyrit, président de la CNDP, a rappelé en introduction le cadre national dans lequel s'inscrit ce débat. Celui-ci répond non seulement à une obligation légale du code de l'environnement, mais surtout aux attentes de plus en plus fortes des citoyens en matière de démocratie participative. Informer le public, l'associer au processus de décision en instaurant la confiance et la transparence, telle est la mission de la CNDP dont M. Leyrit a rappelé la devise : « Vous donner la parole et la faire entendre ».

Présidente de la CPDP (Commission Particulière du Débat Public), Mme Laurence Monnoyer-Smith a souligné l'indépendance et la neutralité des membres de la commission, qui ont signé une charte d'éthique et de déontologie garantissant ces principes d'impartialité. Elle a par ailleurs présenté tout au long de la soirée l'organisation générale d'un débat d'une durée de 100 jours qui aura lieu sur le territoire normand et picard ainsi que sur internet, et a fait valoir les propositions innovantes de la CPDP en matière de participation des citoyens. Outre les grandes réunions publiques et les conférences-débats, la CPDP va en effet animer divers ateliers thématiques (sur le projet de territoire, les pratiques en mer...) et aller à la rencontre du public à travers des « débats mobiles » (braderie de Dieppe, baie de somme kite surf challenge à Cayeux-sur-Mer...). Un travail de création artistique, mené par la vidéaste Aurélie Sement, permettra au public d'entrer dans le questionnement du débat par la voie sensible et esthétique. La soirée a donné un premier aperçu de cette volonté de toucher tous les publics (notamment les jeunes) en donnant la parole à l'animatrice Hélène Malfilatre, venue présenter son action avec les jeunes du centre social l'Ancre au Tréport. À l'occasion d'une brocante, ces derniers ont distribué des tracts de la CPDP pour inviter le public à participer au débat et ont recueilli l'avis des habitants qui s'étaient déplacés pour l'occasion.

Le débat s'est déroulé autour de trois tables rondes, posant les bases d'un ensemble de questions qui seront abordées en profondeur jusqu'à la fin du mois de juillet.

De 2010 à 2015 : le projet d'implantation du parc éolien a-t-il évolué ?

Le projet d'implantation d'éoliennes au large de Dieppe et du Tréport avait donné lieu en 2010 à un débat houleux. À la question de savoir si le maître d'ouvrage a pris en compte les propositions et les objections qui ont été soulevées il y a cinq ans, Mario Pain, directeur adjoint de la Direction de l'énergie (Ministère de l'Écologie et du Développement durable) a répondu par la positive en évoquant les nouvelles caractéristiques du projet. Alors qu'en 2010 le projet était porté par une société privée, la Compagnie du Vent, il fait en 2015 l'objet d'un appel d'offres lancé par l'État et remporté par un consortium formé de GDF Suez (désormais Engie), EDPR, Neoen, avec pour partenaire technologique Adwen (co-entreprise Areva-Gamesa).

M. Séjourné, président du conseil d'administration de la société Éoliennes en Mer Dieppe-Le Tréport (LEMDT), a présenté le projet actuel dans ses nouveautés. Réduisant l'objectif de production énergétique de 700 à 500 MW par rapport à 2010, LEMDT prévoit de construire des éoliennes plus puissantes et plus hautes (210 m), destinées à augmenter leur puissance (jusqu'à 8 MW par éolienne) et à permettre la réduction de leur nombre (de 141 à 62). Leur écartement est aussi accru afin de faciliter la navigation ~~sur~~ dans la zone où se situeraient les éoliennes.

Un débat s'est tenu sur la question de l'emplacement dévolu au projet. Un certain nombre de participants a souligné le fait que la zone de construction choisie, décidée par l'État dans la configuration actuelle du projet, restait inchangée. D'après M. Becquet, président de la Commission environnement du comité régional des pêches de Haute-Normandie, cette zone concentre l'effort maximal des bateaux normands et un tel projet demeure nuisible à la fois en terme d'emplois et d'écologie. En réponse à ces remarques, M. Séjourné a signalé que la zone avait été réduite de 110 à 91,5 km², et qu'elle était sensiblement différente de la précédente. La salle n'a semble-t-il pas été convaincue par cette dernière démonstration, les cartes des deux zones se recouvrant en grande majorité.

Pêche, industrie et tourisme : quel projet de territoire ?

Les interventions à la tribune et les prises de parole du public ont fait émerger plusieurs enjeux.

La question de l'emploi

Le maître d'ouvrage a annoncé que la phase de construction et d'installation devrait mobiliser 6000 emplois (1500 directs + 4500 indirects). La maintenance des éoliennes en mer, beaucoup plus importante que pour des éoliennes terrestres, devrait requérir 125 personnes pendant la phase d'exploitation, sur les ports de Dieppe et du Tréport. M. Midi, directeur du développement chez LEMDT, a par ailleurs mis en valeur les retombées économiques locales liées à la taxe éolienne en mer. Elle représente 7 millions d'euros par an, dont 50% reviendraient de droit aux communes du littoral impactées visuellement. Pour finir, la création d'une véritable filière industrielle éolienne, porteuse d'emplois durables pour les PME de la région, a été développée par M. Midi et M. Pain, qui ont souligné la nécessité d'investissements à faire dans une logique de rentabilité à long terme. Rappelant qu'il existe déjà à Oust-Marée une pépinière d'entreprises dédiées à l'innovation dans le domaine de l'énergie renouvelable, créée à l'initiative de la communauté de communes de Bresle maritimes et de la CCI du littoral normand-picard, M. Brière, maire de Beauchamps, a suggéré le développement et la consolidation de l'industrie existante.

Une partie de l'assistance a demandé quelles étaient les garanties données par le maître d'ouvrage et l'État sur la création d'emplois. Nombreux ont été ceux qui relevaient l'incertitude en terme de gain d'emplois face à la certitude des pertes – dans le domaine de la pêche aussi bien que celui du

tourisme. Mme Bilon, représentante de l'association SOS (Sans off-shore à l'horizon), a fait valoir qu'une grande partie de la maintenance pouvait désormais se faire à distance et a mis en doute le chiffre annoncé de 125 emplois. M. Becquet a rappelé que l'appel d'offres, réalisé à un niveau européen, risquait de faire la part belle aux entreprises étrangères plus expérimentées, au détriment des entreprises locales.

Les enjeux de sécurité

Face aux inquiétudes exprimées quant à la possibilité de naviguer et de pêcher sur la zone, le maître d'ouvrage a affirmé que l'espacement entre les pylônes devait offrir des couloirs de pêche d'une largeur inégale jusque-là. Lorsque des voix se sont élevées pour demander comment un chalutier de 25 m pourrait naviguer sans risques dans un tel champ d'éoliennes, M. Leblanc, responsable du développement local chez LEMDT, a rappelé que la décision reviendrait in fine à la Préfecture maritime, et qu'il était essentiel de trouver des propositions communes pour éviter d'avoir à faire face à des décisions autoritaires, contraires aux intérêts de toutes les parties. Il a par ailleurs souligné le fait que ce travail était déjà en cours avec les pêcheurs, qui travaillent avec LEMDT sur l'emplacement exact des éoliennes et des câbles.

M. Bilon, président de SOS (Sans off-shore à l'horizon), a également évoqué les risques menaçant la sécurité en mer en cas de perturbation des signaux radars par la présence d'éoliennes, mais aussi la sécurité à terre : selon lui, la proximité de la centrale nucléaire de Penly est problématique, notamment dans l'éventualité où une marée noire viendrait à boucher les circuits hydrauliques de refroidissement à la suite d'une collision au sein du parc.

Les enjeux financiers

Des participants ont évoqué des cas de « *corruption d'élus* », considérant la filière éolienne terrestre comme une filière lucrative qui n'hésite pas à « *arroser* » les décideurs. Cette prise de position a soulevé des contestations de la part d'élus locaux.

À la question de savoir qui paierait la taxe éolienne, il a été répondu que c'était la société qui investit dans le projet, soit LEMDT. M. Taleb, vice-président du Conseil Régional de Haute-Normandie, a ajouté que des fonds européens viendraient compléter l'apport financier de la taxe éolienne.

Patrick Thiery, président de Picardie Nature et membre de France Nature Environnement (FNE), a soulevé la question de la « *compensation* » impliquée par la taxe éolienne et a suggéré un « *fléchage* » de cette redevance en direction de l'étude des fonds marins.

Les problèmes conséquences sur le plan écologique et la question du paysage

Patrick Thiery (Picardie Nature) est revenu sur les études réalisées en 2010 par la Compagnie du Vent, maître d'ouvrage du projet à l'époque, et a souhaité que leurs résultats soient pris en compte, notamment sur la question de l'augmentation de la turbidité de l'eau, en particulier durant la phase de travaux, susceptible de favoriser des espèces invasives. Une nouvelle étude d'impact environnemental à faire réaliser par le groupement industriel actuel devrait identifier des couloirs de passage pour les espèces pélagiques, et proposer par ailleurs des mesures efficaces de réduction des vibrations pour la protection des phoques en Baie de Somme.

Un écologue a par ailleurs fait remarquer qu'un tiers du parc éolien prévu est situé dans un Parc Naturel Marin (PNM). M. Leblanc a répondu que l'avis du PNM serait décisif dans la conduite du

projet puisque son avis conforme est demandé pour l'obtention de l'autorisation d'utilisation du domaine public maritime. Un membre de l'assistance a proposé de faire de la zone une réserve de poissons susceptible d'enrichir la faune marine et de préserver des espèces menacées.

Le sujet du paysage est aussi venu alimenter le débat, l'association SOS à l'Horizon et une partie de l'assistance se montrant révoltée par la défiguration de l'horizon maritime, et rappelant que les paysages terrestres sont déjà largement marqués par la présence des éoliennes.

M. Leblanc a fait mention de nombreuses simulations d'intégration paysagère mises à la disposition du public, et a évoqué la prise en compte de tous les retours d'expérience en provenance de l'étranger, dans la limite du transposable. Concernant la question des flashes lumineux visibles la nuit, il a affirmé que des études étaient en cours pour faire évoluer la réglementation et limiter l'impact de cette pollution visuelle (nombre de balises, installation à la périphérie du parc plutôt que sur chaque éolienne, etc.).

À l'horizon du débat, la question plus vaste de la transition énergétique

La question de la transition énergétique a émergé suite à une remarque d'un membre de l'assistance sur le coût de production de l'électricité éolienne, beaucoup plus important selon lui que celui de l'énergie nucléaire. Le débat s'est ensuite porté sur la prise en compte des coûts de construction et de démantèlement des infrastructures de production d'énergie dans leur coût global. Reconnaisant le coût élevé de la production d'électricité éolienne, les porteurs du projet ont fait valoir que tout était inclus dans l'estimation de son coût, contrairement à l'énergie nucléaire.

Le débat en est ensuite venu à la question de l'opportunité d'une nouvelle production d'électricité dans une région qui compte déjà deux centrales nucléaires et est donc déjà exportatrice.

In fine, le débat s'est installé entre les tenants de la transition énergétique - grands acteurs industriels, État, chefs d'entreprise et certains membres de l'assistance - et ceux qui sont plus rétifs ou sceptiques en matière de mix énergétique. D'un côté, certains habitants ont montré leur soutien au développement de l'éolien off-shore et à la lutte contre la prolifération nucléaire, nuisible aussi aux poissons (pollution au césium). De l'autre, nombreux sont ceux qui se sont interrogés sur les économies d'énergie et la nécessité de réguler la demande plutôt que de pousser l'offre énergétique.

De nombreuses questions à traiter au cours du débat

Le débat s'est avéré d'une grande richesse et d'une complexité certaine. Il a eu le mérite d'ouvrir la discussion sur un grand nombre de questions qui seront traitées tout au long du débat public, alors que le projet soulève des positions antagonistes. Ouvert dans la sérénité et le respect de la parole de l'autre, il suscite de nombreuses attentes de la part des acteurs et du public qui souhaitent pouvoir, sur chacun des points, aller au bout de leurs arguments.